

**DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Délégation faite au Président

Réf. : n° 30 – 2010

Date : le 10 Mai 2010

**OBJET : Voirie/Environnement – Réhabilitation d'une ancienne décharge de classe 2
sur la commune d'Héauville**

Exposé

Dans le cadre de la mise aux normes de l'ancienne décharge de classe 2 sur la commune d'Héauville et pour faire suite aux relances des services de la Direction Départementales des Affaires Sociales et Sanitaires de la Manche (DDASS), une consultation en procédure adaptée pour la réhabilitation de cette décharge a été lancée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics le 18 février 2010.

10 offres ont été remises dont l'une présentait deux variantes.

Après analyse et classement des offres selon leur catégorie (offre de base puis variantes), l'offre de base de la société JARDINS DU BOCAGE apparaît économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation.

Les services de la DDASS ont validé la technique demandée et l'argile proposée.

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2009-083 du 11 décembre 2009 portant délégation de pouvoir au Président,

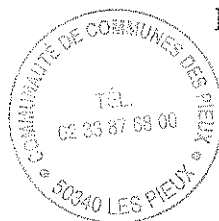
Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Décide

ARTICLE 1 : de signer le marché de réhabilitation de l'ancienne décharge de classe 2 avec la société JARDINS DU BOCAGE, dont le siège social se situe Hameau Saillard - 50260 SOTTEVAST, pour un montant de 116 860,00€ HT (139 764.56 € TTC) sachant que les crédits sont inscrits au budget principal 2010 nature 2313 (constructions en cours),

ARTICLE 2 : de signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 17/05/2010
et publication ou notification
du : 21/05/2010



Pour le Président empêché,
Le 1^{er} Vice-Président,

[Signature]
Olivier BERNARD



LE VICE PRÉSIDENT

[Signature]
Olivier BERNARD